



Economic and Social Council

Distr.: General
27 November 2020

Original: French

Commission on the Status of Women

Sixty-fifth session

15-26 March 2021

Follow-up to the Fourth World Conference on Women and to the twenty-third special session of the General Assembly entitled “Women 2000: gender equality, development and peace for the twenty-first century”

Statement submitted by Association du Développement et de la Promotion de Droits de l'Homme, Association Mauritanienne pour la promotion du droit, and Association pour l'Éducation et la Santé de la Femme et de l'Enfant (AESFE), non-governmental organizations in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

* The present statement is issued without formal editing.



Statement

Thème prioritaire Participation pleine et effective des femmes et prise de décision dans la vie publique, ainsi que l'élimination de la violence, pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.

Thème d'examen : l'autonomisation des femmes et le lien avec le développement durable (conclusions concertées de la soixantième session)

Il faut dire que la Mauritanie a enregistré une grande évolution sur ce plan, accès des femmes aux postes électifs et les prises de décision – une grande avancée par rapport au passé dans le domaine de la promotion et de la participation dans les cercles de décision.

Cela s'est concrétisé par des actions multiples qui ont permis de réaliser des avancées significatives, notamment en matière de : - Renforcement du cadre juridique et institutionnel favorisant la promotion féminine, avec la ratification des traités et conventions internationales (Convention relative aux droits de l'enfant, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, etc.), l'élaboration et la promulgation de textes législatifs et réglementaires (Code du statut personnel, loi portant obligation de l'enseignement fondamental, le Code de Protection Pénale des Enfants ...), - Amélioration substantielle de l'accès des femmes aux services de base (éducation, santé, nutrition, etc.). - Renforcement de la participation économique des femmes, à travers notamment l'amélioration du niveau d'accès aux moyens de production, le développement de la formation professionnelle, la promotion de la micro finance et des mutuelles de crédits et d'épargne. - Renforcement de la participation des femmes à la prise de décisions, au niveau politique, dans l'Administration, dans les instances électives et au sein du mouvement associatif. - Changement des mentalités, avec des conséquences positives que reflètent une fécondité en baisse, des pratiques néfastes en déclin ; le recul de l'analphabétisme, un engagement de plus en plus manifeste pour les activités génératrices de revenus et l'amélioration de la professionnalisation du travail des femmes. un meilleur accès à l'emploi et aux facteurs de production, le partage des pouvoirs et des responsabilités décisionnelles, une plus grande connaissance par les femmes de leur droits, une intégration de l'approche genre aux différents niveaux et - surtout - la lutte contre la pauvreté. La pleine participation des femmes et leur promotion effective de Lutte contre la Pauvreté d'autre part, dans le domaine de la promotion féminine des actions ont été opérées en faveur d'une politique garantissant l'institutionnalisation du genre et une meilleure implication des femmes dans la vie publique.

Un décret portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un mécanisme de coordination, de pilotage et de suivi de la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre, avec également la mise en place de cellules sectorielles « genre » : Plusieurs activités de promotion du bien-être de la femme ont été poursuivies. En effet, le programme de renforcement des capacités des femmes élues a été réalisé au niveau régional. Des activités de sensibilisation et de mobilisation des communautés, relatives à la promotion de l'espacement naissances et le bien-être.

Pour atteindre les objectifs stratégiques de promotion de la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre, la mise en œuvre de plusieurs programmes, guidés par les stratégies et les interventions. Il est à noter que dans le domaine de la promotion féminine des actions ont été opérées en faveur d'une politique garantissant l'institutionnalisation du genre et une meilleure implication des femmes dans la vie publique, tout comme plusieurs activités de promotion du bien-être de la femme ont été poursuivies.

Protection sociale, égalité genre, enfance et famille : Dans le domaine de l'enfance et de la famille, les actions mises en œuvre ont trait à la protection de l'enfance et le bien-être de la famille mauritanienne, dans le cadre d'un

développement social harmonieux. Plusieurs activités relatives aux modes d'éducation et de garde des jeunes enfants ont été réalisées. Elles ont compris l'organisation et l'équipement des établissements préscolaires, la formation de monitrices, la protection de l'enfance, la prise en charge nutritionnelle, sanitaire et psychosociale des enfants et le renforcement des ressources humaines du secteur dans plusieurs compétences. Une stratégie nationale de protection de l'enfant a été élaborée par arrêté numéro 1253 du 19 mai 2010.

La convention 2005 - 2015 du 05 Décembre 2005 : Portant protection pénale de l'enfant et la loi numéro 024 2018 du 21 Juin portant code général de la protection de l'enfant, par décret numéro 051/2017 portant création du conseil national de l'enfance.

Voici les exemples concrets relatifs aux mesures prises pour améliorer la situation de l'enfant :

- La création de la table régionale de protection de l'enfant
- La création d'un parlement des enfants
- Le conseil municipal de l'enfance
- La stratégie nationale de gestion de la migration
- La coordination et le plaidoyer pour les droits de l'enfant
- La stratégie de protection sociale

L'arrêté 1253 du 1 Mai 2010 visant une approche intégrée d'offres de services de qualité aux enfants en situation de vulnérabilité ; à travers la mise en place des systèmes de protection sur l'initiative du Ministère des affaires sociales l'enfance et de la famille avec l'appui techniques et financiers dont Unicef et Terre des hommes. L'implication de la société civile qui a fait un grand progrès un résultat remarquable, l'identification et la réinsertion des Enfants e déperdition scolaires le plaidoyer contre toutes formes de violence à l'égard des femmes formation et sensibilisations sur leurs droits et devoirs le renforcement de capacités des femmes et fille avec des activités génératrice de revenus.

L'engagement pour la protection des droits de l'enfant se caractérise par la mise en place de différentes structures spécialisées en la Matière et la création de certaines institutions subsidiaires relatives surtout à ses couches vulnérables.

La convention des droits de l'enfant et priorise le principe selon lequel l'enfant doit être associé aux prises de décisions le concernant.

Les conditions de l'enfant ont beaucoup évolué ; 56 pour cent des enfants identifiés ont été référés et ont eu accès aux services intégrés de protection.

Nous félicitons la Mauritanie et les partenaires de développement la société civile de leurs volontés et engagement pour ses résultats remarquable la participation des femmes dans la sphère de décision et l'évolution contre le travail des enfants ; le mariages précoces des filles ; l'excision et leurs rôle dans la lutte contre la pandémie Covid 19 ; l'assistance des populations vulnérables.

Pour ses réalisations importantes et nous leur demandons de continuer à améliorer et multiplier les efforts.

Nous recommandons:

La poursuite des efforts entrepris dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants ; les mariages précoces des filles ; l'excision les déperditions scolaires et toutes sortes de violences à l'égard des Femmes.